

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 2

NIVEAU ÉLÉMENTAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843202U11D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

<p style="text-align: center;">LANGUE DES SIGNES - UF 2 NIVEAU ÉLÉMENTAIRE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION</p>

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations simples de la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable:

- d'appliquer à bon escient l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires;
- de comprendre des signeurs différents;
- d'utiliser la communication signée dans une expression correcte et signifiante pour le receveur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 1 - niveau élémentaire» de l'enseignement secondaire inférieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser, dans des situations simples de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif à la vie quotidienne;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires;
- de situer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la relaxation;
 - la souplesse des doigts et du poignet;
 - l'alphabet - les chiffres - l'épellation et la liaison des lettres;
 - la vitesse d'exécution.

- ◆ Expression faciale - Éducation à exprimer par le visage:
 - les ordres de grandeur;
 - l'existence (présence);
 - l'intensité;
 - le sentiment;
 - la désignation.

- ◆ Expression corporelle spontanée - Éducation à l'expression par le corps, mouvements du corps et aisance dans l'expression:
 - l'expression des sentiments;
 - les exercices de mimes;
 - l'association des mouvements pour une expression complète.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Situation géographique:
 - environnement;
 - orientation
 - distances;
 - pays - villes.

- ◆ Alimentation:
 - aliments;
 - boissons.

- ◆ Habillement:
 - vêtements;
 - actions.

- ◆ Quantités - volumes - grandeurs.

- ◆ Interrogation - négation - affirmation.

- ◆ Sentiments.

- ◆ Nature:
 - animaux;
 - plantes;
 - éléments;
 - univers.

4.3. Grammaire

- ◆ Localisation par le signe (place dans l'espace):
 - ordre de présentation des signes:
 - règles de construction des phrases: place dans la phrase des sujets, des verbes et des compléments.
 - localisation par l'action:
 - changements de situation dans l'espace résultant de l'action.
- ◆ Syntaxe:
 - rôles;
 - verbes variables et invariables;
 - expression faciale:
 - signification du concept;
 - signification de la phrase;
 - adverbes.

4.4. Culture et histoire

- ◆ Historique du développement de l'expression signée:
 - naissance de la langue des signes;
 - développement de la langue des signes par l'enseignement;
 - coupure dans le développement (congrès de Milan);
 - appauvrissement et développement des dialectes locaux.
- ◆ Histoire des personnes sourdes:
 - premiers enseignements: en privé;
 - premier enseignement officiel public;
 - congrès de Milan et ses conséquences;
 - opposition entre les oralistes et les défenseurs de la langue des signes.
- ◆ Culture:
 - humour;
 - sports;
 - mime;
 - respect de la personne sourde:
 - adaptation de l'environnement: tables, éclairages, distance de communication, suppression des obstacles à la communication;
 - attitude appropriée.

- ◆ Coutumes et manières de vivre:
 - systèmes d'aides techniques: sous-titrages, lampes, Minitel, plancher vibrant;
 - savoir-vivre, règles de contacts;
 - faits vécus;
 - clubs et associations;
 - recours à des experts.
- ◆ Informations actualisées: mouvements sociaux et culturels des sourds dans le monde (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'ayant intégré les bases élémentaires de contact du langage des signes, il est capable:

- d'utiliser la langue des signes dans une expression correcte et signifiante pour le receveur;
- de comprendre des signeurs différents.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.